

### Inquiétantes conclusions suite aux contrôles des établissements pour Personnes âgées

A l'occasion de la soirée consacrée par France 2 aux révélations du livre-enquête « Les Fossoyeurs » de V. CASTANET, la Ministre PARMENTIER-LECOCQ a indiqué que la campagne de contrôle généralisée avait abouti à ce jour à des sanctions graves pour 55 établissements, dont 11 fermetures, sur 7 200 contrôlés (96%).

Si des difficultés de financements, de manque de temps passé auprès des personnes âgées ou de conditions de travail semblent ressortir pour les 99,2% structures restantes, l'Etat n'annonce aucune mesure significative pour y remédier.

L'Etat considèrerait-il donc leur situation acceptable ?

L'AD-PA, comme l'ensemble des organisations de personnels en 2018 et nombre de représentants de familles et Personnes âgées elles-mêmes, alerte sur les retards français en matière d'aide à l'autonomie et sur l'inaction des pouvoirs publics pour les rattraper, notamment par l'adoption d'une Loi de programmation Grand Age.

Malgré, ces alertes et révélations de journalistes, l'Etat et les départements laissent les établissements et services à domicile s'enfoncer chaque année un peu plus dans une crise budgétaire structurelle imposant de possibles baisses de qualité d'accompagnement et de conditions de travail, voire des cessations d'activité.

Cette inquiétante inaction de l'Etat, comme le désengagement progressif des départements, est la quasi-assurance de voir se reproduire dans les années à venir d'autres scandales inacceptables de maltraitements, et ce, alors même que les coûts payés par les personnes âgées et leurs familles ne vont cesser d'augmenter.

L'AD-PA demande donc au Ministère d'organiser dans les meilleurs délais une concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur du Grand Age pour présenter les résultats détaillés de cette campagne de contrôles chronophage et discréditante ainsi que les actions qu'il envisage d'engager, à commencer par :

1. la mise à l'agenda parlementaire du projet de Loi de programmation Grand Âge Autonomie tel qu'adopté par le parlement pour fin 2024
2. la mise en place d'un ratio minimal de personnel (le 8 pour 10 annoncé il y a 18 ans dans le cadre du Plan Solidarité Grand Age) et l'équivalent à domicile
3. la transformation des établissements en véritables domiciles



Téléchargez  
notre plateforme  
[plateforme.ad-pa.fr](https://plateforme.ad-pa.fr)

Pierre ROUX  
Romain GIZOLME  
Éric FREGONA

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - [s.bach@ad-pa.fr](mailto:s.bach@ad-pa.fr)

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :  
X : [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA) - LinkedIn : [linkedin.com/company/ad-pa/](https://www.linkedin.com/company/ad-pa/)